

RÈGLEMENTATION NON HARMONISÉE AU NIVEAU EUROPÉEN

ALARMES DE PISCINES

DOMAINE COUVERT

Afin de limiter le nombre des noyades de jeunes enfants en piscine, la loi du 3 janvier 2003 relative à la sécurité des piscines rend obligatoire, pour les propriétaires de piscines privées à usage familial ou collectif, l'installation d'un dispositif de sécurité.

L'alarme de piscine par détection d'immersion est le dispositif le plus fréquemment choisi.

RÈGLEMENTATION FRANÇAISE

■ [Décret n° 2009-873 du 16 juillet 2009](#) relatif à la sécurité des alarmes de piscine par détection d'immersion

RÈGLEMENTATION EUROPÉENNE

➤ Les matériels électriques (destinés à être utilisés entre 50 V et 1000 V en courant alternatif, 75 V et 1500 V en courant continu).relèvent de la [Directive 2006/95/CE](#) concernant le rapprochement des législations des états membres relatives au matériel électrique destiné à être employé dans certaines limites de tension (cf. fiche « matériels électriques basse tension »).

➤ Les équipements contenant des composants électriques et/ou électromagnétiques relèvent de la [Directive 2004/108/CE](#) relative au rapprochement des législations des Etats membres concernant la compatibilité électromagnétique (cf. fiche « compatibilité électromagnétique »).

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

■ [Fiche pratique de la DGCCRF](#) sur la sécurité des piscines

CONTACTS

➤ ADMINISTRATION EN CHARGE DE LA RÉGLEMENTATION

- Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie :
 - DGCCRF – Bureau du logement, de l'immobilier, du bâtiment et des travaux publics 5C
bureau-5c@dgccrf.finances.gouv.fr

➤ ADMINISTRATIONS EN CHARGE DE LA SURVEILLANCE DU MARCHÉ

- Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie :
 - DGCCRF – Bureau du logement, de l'immobilier, du bâtiment et des travaux publics 5C
bureau-5c@dgccrf.finances.gouv.fr
- Ministère du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'État :
 - DGDDI (Douane) – Bureau D2 – dg-d2@douane.finances.gouv.fr

➤ ORGANISMES ACCRÉDITÉS POUR LA RÉALISATION DES EXAMENS DE TYPE

Les attestations de conformité aux exigences de sécurité sont délivrées à la suite d'un examen de type par un organisme accrédité selon la norme EN/ISO 17025.

- Organisme français accrédité : Laboratoire National de Métrologie et d'Essais (LNE)
<http://www.lne.fr/>

➤ FÉDÉRATION PROFESSIONNELLE

- **Fédération des Professionnels de la Piscine (FPP)**
10 r Débarcadère 75017 PARIS
Tél. 01-47-20-01-14
<http://www.propiscines.fr>